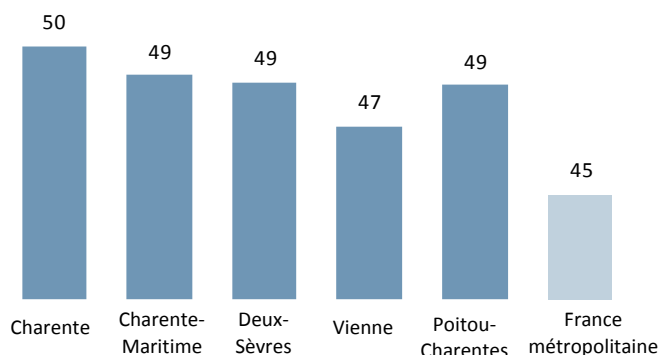


## 3 % de la population régionale bénéficie du RMI en 2007

La précarité est caractérisée par l'absence d'une ou plusieurs des sécurités (travail, revenus, logement, accès aux soins...) permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux. En France, un arrêté de 1992 a défini cinq catégories de personnes en situation de précarité : *chômeurs, bénéficiaires du RMI, titulaires d'un contrat emploi solidarité, personnes sans domicile fixe, jeunes âgés de 16 à 25 ans exclus du milieu scolaire et engagés dans un processus d'insertion professionnelle*. En France, en 2007, le taux de pauvreté au seuil de 60 % de la médiane est de 13,4 %, soit 8 millions de personnes. Ce seuil de pauvreté correspond à un niveau de vie inférieur à 908 euros par mois. Les minima sociaux visent à assurer un revenu minimal à une personne (ou à sa famille) en situation de précarité. Ce sont des prestations sociales non contributives (non soumises à cotisations). En 2007, un peu plus de 3 millions de personnes sont allocataires des minima sociaux en France et en comptant les ayants-droits (conjoint, enfant), un peu plus de 6 millions d'individus vivent de ces allocations soit 9 % de la population de la France métropolitaine. Au 31 mars 2009, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer, 1,13 million de foyers perçoivent le RMI ; ce nombre a augmenté de 1 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2009. Fin décembre 2008, le nombre d'allocataires du RMI en France métropolitaine représente 3 % de la population active. Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2009, le revenu de solidarité active (RSA) a remplacé le RMI, l'allocation de parent isolé (API) et les dispositifs associés d'intéressement à la reprise d'activité.

## EN POITOU-CHARENTES

Part des ménages fiscaux non imposés parmi l'ensemble des ménages en 2007 (%)



Sources : Insee, DGI (revenus fiscaux localisés des ménages)  
Exploitation : ORS Poitou-Charentes

## Quelques éléments clés

- ☞ Près de 49 % des ménages fiscaux non imposés (45 % en France métropolitaine)
- ☞ 7 % de la population régionale est couverte par au moins un minimum social
- ☞ Plus de bénéficiaires du RMI dans la région qu'en France métropolitaine (3 % contre 2 %)
- ☞ 6 % de bénéficiaires de la CMUc en région (7 % pour la France métropolitaine)

## Ménages fiscaux non imposés

En 2007, la part des ménages fiscaux non imposés en Poitou-Charentes est supérieure à celle de la France métropolitaine (49 % contre 45 %). Au niveau départemental, c'est la Charente qui a la part de ménages fiscaux non imposés la plus importante (50 %). Au contraire, la Vienne présente la part la plus faible (47 %).

Le revenu médian par unité de consommation en 2007 est de 16 537 € dans la région (17 497 € en France métropolitaine).

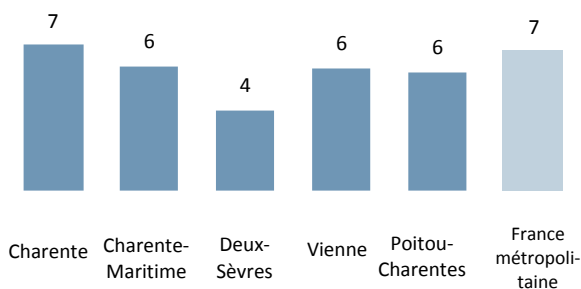
## Familles monoparentales

En moyenne, 11 % des familles sont monoparentales en Poitou-Charentes en 2006 (13 % en France métropolitaine) selon l'Insee.

## Demandeurs d'emploi

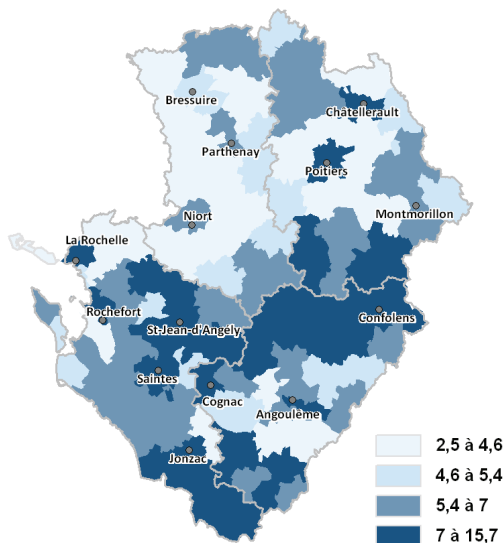
Le taux de chômage est de 9,1 % en Poitou-Charentes tout comme en France métropolitaine au 3<sup>ème</sup> trimestre 2009. Fin 2009, la part des demandeurs d'emploi de longue durée (depuis plus d'un an) dans la région se rapproche de 35 % contre 33 % en France métropolitaine.

### Part de bénéficiaires de la CMUc dans la population générale en 2007 (%)



Source : Insee (tableau de bord régional de l'observation sociale en Poitou-Charentes) Exploitation : ORS Poitou-Charentes

### Part de la population couverte par au moins un minimum social en 2007 (%)



Source : Insee (tableau de bord régional de l'observation sociale en Poitou-Charentes) Réalisation : ORS Poitou-Charentes

#### Définitions et concepts

**Chômeur de longue durée** : actif au chômage depuis un an ou plus.

**Ménage fiscal** : ménage constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement (hors logement collectif). Son existence, une année donnée, tient au fait que coïncident une déclaration indépendante de revenus et l'occupation d'un logement connu à la taxe d'habitation.

**Taux de pauvreté** : part dans la population des personnes dont le niveau de vie (par unité de consommation) est inférieur au seuil de pauvreté.

**Unité de consommation** : système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie des ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unité de consommation (UC).

Des compléments d'informations vous sont proposés dans les fiches Définitions et Méthodologie.

#### Pour en savoir plus

1. ORS Poitou-Charentes. Typologie cantonale sur la santé mentale en Poitou-Charentes. A paraître
2. Hennion-Aouriri M., Nauze-Fichet E., Siguret I. Le nombre d'allocataires du RMI au 31 mars 2009. Drees. Etudes et Résultats. Juin 2009. N° 693. 6 p.
3. Insee Poitou-Charentes. Un picto-charentais sur 8 vit sous le seuil de pauvreté en 2004. Décimal. n° 283. Octobre 2008. 6 p.

### Couverture maladie universelle complémentaire (CMUc)

La proportion de bénéficiaires de la CMUc est moins importante dans la région qu'en France métropolitaine (6 % contre 7 %) en 2007. Au niveau départemental, le nombre le plus important de bénéficiaires de la CMUc se trouve en Charente (7 %), contrairement au département des Deux-Sèvres qui a la proportion la plus faible des quatre départements (4 %). Entre 2005 et 2008, la proportion de bénéficiaires de la CMUc a diminué d'un point au niveau régional, passant de 6 % à 5 %.

### Minima sociaux

La population régionale couverte (allocataires et ayants droits) par au moins un minimum social - revenu minimum d'insertion (RMI), allocation parent isolé (API), allocation adulte handicapé (AAH), allocation de solidarité spécifique (ASS), allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) - représente 7 % en 2007. Les bénéficiaires du RMI représentent 3 % de la population régionale (un peu moins de 2 % en France métropolitaine). Les bénéficiaires de l'AAH représentent près de 2 % de la population régionale, ceux de l'API près de 1 %. La part des allocataires de l'Aspa parmi l'ensemble des retraités représente 3 %.

Les espaces périurbains présentent les plus faibles proportions de population couverte par au moins un minimum social, tandis que le centre rural de la région, l'extrême sud et les cantons des centres urbains ont des taux supérieurs à la moyenne régionale. Il existe des disparités départementales concernant ces aides sociales : la proportion de bénéficiaires du RMI est beaucoup plus faible dans les Deux-Sèvres (moins de 1 %) que dans les trois autres départements. Les bénéficiaires de l'AAH sont plus nombreux en Charente (3 %) que dans les autres départements. Pour l'API, la proportion de bénéficiaires varie peu entre les quatre départements (moins de 1 %). Parmi les retraités, la majorité des allocataires de l'Aspa vit plutôt en milieu rural et il y a peu de variations entre les départements. Les territoires les plus concernés se trouvent dans le centre, le sud (Haute-Saintonge, Sud Charente) et une partie de la Gâtine et du Loudunais.

Dans la région, d'après l'Insee en 2008, la part des allocataires de minima sociaux (ASS, API, CMUc) est en baisse par rapport à l'année 2007 sauf pour le RMI (+ 0,6 %).

#### Le revenu de solidarité active

Le revenu de solidarité active (RSA) est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2009 en France métropolitaine. Il est versé aux personnes qui travaillent déjà et dont les revenus sont limités. Son montant dépend à la fois de la situation familiale et des revenus du travail. Il peut être soumis à l'obligation d'entreprendre des actions favorisant une meilleure insertion professionnelle et sociale. L'état et les départements s'associent pour mettre en place cette nouvelle prestation. Le RSA est versé par les caisses d'allocations familiales ou les caisses de mutualité sociale agricole. Il concerne plus de 3 millions de ménages en France. Il remplace le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de parent isolé (API) et certaines aides forfaitaires temporaires comme la prime de retour à l'emploi.